



Citoyenneté et
Immigration Canada

Citizenship and
Immigration Canada



Citoyenneté et Immigration Canada

Modifications récentes aux programmes d'immigration économique

*Présentation à l'occasion de la Conférence nationale
de Voies vers la prospérité*

Ottawa – Le 15 novembre 2013



**Sandra Harder – Directrice générale
Politique stratégique et planification, CIC**

Canada 



Présentation d'aujourd'hui

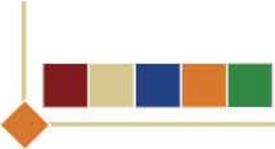
Objet

Fournir une brève description des modifications apportées aux programmes d'immigration économique du Canada et des orientations futures du système de gestion des demandes fondé sur la déclaration d'intérêt (DI), et discuter des enjeux en suspens auxquels est confronté le système d'immigration.

Aperçu

1. Aperçu de l'immigration
2. Modifications récentes aux programmes d'immigration économique
3. Questions clés pour considération stratégique





Un système d'immigration efficace et souple pour répondre aux besoins économiques

- La réforme de l'immigration constitue une priorité pour le gouvernement du Canada, laquelle a été mentionnée :
 - dans le Plan d'action économique de 2012;
 - dans le discours du premier ministre lors du Forum économique mondial tenu en janvier 2012.
- Les faits font ressortir le besoin de mieux adapter le système d'immigration aux besoins du marché du travail.
 - La majorité des nouveaux emplois qui seront créés au cours des dix prochaines années nécessiteront des compétences hautement spécialisées.
 - Les immigrants hautement qualifiés obtiennent de meilleurs résultats économiques que les immigrants peu qualifiés.
 - La pénurie importante de travailleurs peu qualifiés persiste dans certaines régions et certains secteurs.
 - Les compétences linguistiques sont un déterminant clé de la réussite.
- Un certain nombre de mesures ont été prises afin de bâtir un système souple.
 - Modernisation continue des activités de CIC.
 - Renforcement des programmes et création de nouveaux volets.
 - Collaboration plus étroite avec les partenaires et les intervenants.



Aperçu du programme canadien d'immigration

Résidents permanents

- En 2012, 257 887 migrants ont été acceptés à titre d'immigrants permanents
- Fourchette de 240 000 à 260 000 admissions prévues depuis 2007

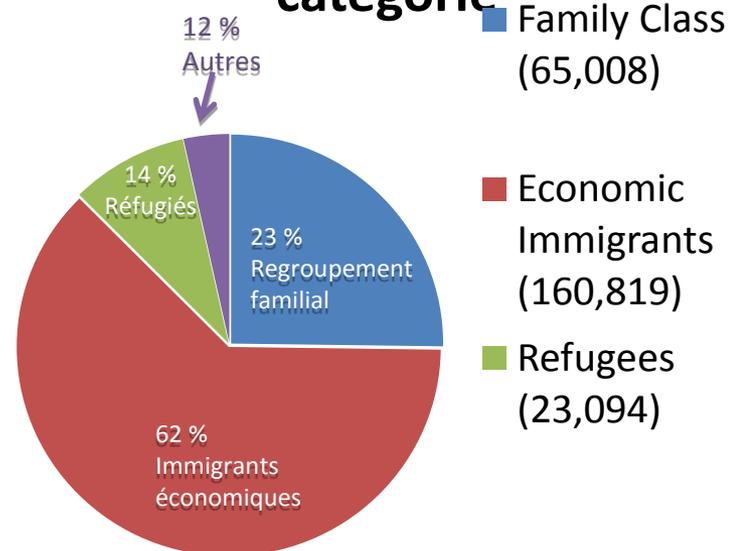
Résidents temporaires

- Ventilation des admissions en 2012 :
 - 213 573 travailleurs étrangers temporaires;
 - 104 810 étudiants étrangers;
 - 1 013 000 visiteurs.
- Le programme temporaire appuie également le programme permanent : les étudiants et les travailleurs étrangers qualifiés peuvent faire la transition.

Plan annuel des niveaux d'immigration

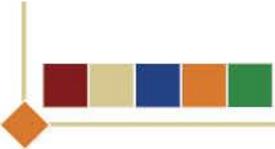
- L'immigration permanente dépend du plan annuel des niveaux d'immigration.
- Assure un équilibre entre les choix stratégiques et les réalités opérationnelles
- Commentaires des PT et des intervenants
- N'englobe pas les résidents temporaires dont les niveaux sont entièrement établis en fonction de la demande

Résidents permanents par catégorie



Immigration économique : nombreux programmes, multiples objectifs

Nationaux	<p>Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) [PTQF]</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Tous les demandeurs sont évalués à l'aide d'une grille de points, en fonction de critères tels que l'âge, les compétences linguistiques et les études. <p>Catégorie des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) [CTMSF]</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Ouverte à certains gens de métiers spécialisés qui doivent satisfaire aux quatre exigences du programme. <p>Catégorie de l'expérience canadienne (CEC)</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Ouverte aux travailleurs étrangers temporaires qualifiés et aux diplômés étrangers possédant une expérience de travail spécialisé au Canada. <p>Programmes d'immigration des gens d'affaires</p> <ul style="list-style-type: none">• Investisseurs, visa pour démarrage d'entreprise, entrepreneurs et travailleurs autonomes. <p>Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et Programme des étudiants étrangers (PEE)</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Les employeurs qui ne réussissent pas à trouver des travailleurs canadiens peuvent embaucher des TET; le PEE facilite l'accès des étudiants étrangers aux possibilités d'études et d'emploi.
Provinciaux et territoriaux	<p>Programme des candidats des provinces (PCP)</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Les provinces et les territoires désignent des travailleurs à tous les niveaux de compétences qui répondent à leurs besoins particuliers. <p>Programme des travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec et programmes pour gens d'affaires</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le Québec gère son propre programme d'immigration des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires qui prévoient s'établir sur son territoire.

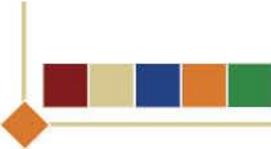


D'importantes modifications ont été apportées aux programmes ou sont en cours de mise en œuvre

Dans le but d'améliorer la situation des immigrants et de mieux adapter le système d'immigration aux besoins du marché du travail, diverses mesures ont été prises depuis 2006, dont les suivantes :

- élimination de l'arriéré dans le PTQF;
- Changements à la grille de points des TQF afin de tenir compte de facteurs associés à la réussite sur le marché du travail;
- adoption de mesures visant à améliorer l'évaluation, l'équivalence et l'authentification des diplômes d'études étrangers;
- création de la CEC, de la CTMSF et du Programme de visa pour démarrage d'entreprise à l'intention des entrepreneurs immigrants;
- expansion du PCP (le nombre de participants est passé de 13 000 en 2006 à 41 000 en 2012);
- élaboration d'un cadre fédéral/provincial/territorial de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger;
- lancement d'un système de gestion des demandes fondé sur la déclaration d'intérêt (DI).





Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) [PTQF]

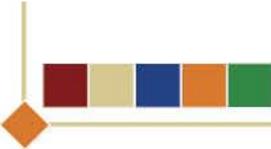
Aperçu du Programme

- Objectif principal : sélectionner des travailleurs qualifiés capables de réussir dans l'économie canadienne, en fonction de critères montrant leur capacité de s'adapter au marché du travail et à la société du Canada.
- L'adoption des instructions ministérielles et du Plan d'action pour accélérer l'immigration en 2008 a permis de gérer la réception des demandes et de réduire l'arriéré.

Modification de la grille de points

- **Compétences linguistiques** : seuil de compétences linguistiques obligatoire (NCLC 7); critère de sélection valant le plus de points.
- **Âge** : augmentation de la pondération et modification de la répartition des points à l'avantage des jeunes immigrants.
- **Expérience professionnelle** : diminution du maximum de points attribués pour l'expérience professionnelle acquise à l'étranger, libérant des points pour donner plus de poids aux compétences linguistiques et à l'âge.
- **Études** : évaluation obligatoire des diplômes d'études étrangers; des organismes tiers désignés effectuent l'évaluation, la vérification de l'équivalence et l'authentification. Les points sont attribués en fonction de l'équivalence du diplôme étranger selon les normes canadiennes.
- **Capacité d'adaptation** : attribution de points en lien avec la capacité d'adaptation pour les études et l'expérience de travail au Canada, ainsi que pour la connaissance des langues officielles du conjoint accompagnant le demandeur.
- **Emploi réservé** : remaniement du processus d'évaluation; avis relatif au marché du travail et offre d'emploi pour une durée indéterminée obligatoires.





Catégorie de l'expérience canadienne et Programme des candidats des provinces

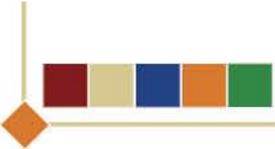
Catégorie de l'expérience canadienne

- Le programme vise à garder les travailleurs temporaires ou les diplômés récents qui possèdent les compétences et l'expérience nécessaires pour réussir au Canada.
- Des mesures d'amélioration sont entrées en vigueur le 2 janvier 2013 :
 - transition plus rapide vers la résidence permanente en faisant passer l'expérience de travail requise de 24 à 12 mois;
 - exigences normalisées en matière d'admissibilité pour tous les demandeurs, fusionnant ainsi de manière efficace les deux volets existants, soit celui des diplômés étrangers et celui des travailleurs étrangers temporaires;
 - Les candidats doivent satisfaire aux seuils suivants en compréhension de l'écrit, en expression écrite, en compréhension de l'oral et en expression orale :
 - NCLC/CLB 7 (niveau intermédiaire adéquat) pour les candidats les plus qualifiés des niveaux O et A de la CNP;
 - NCLC/CLB 5 (niveau intermédiaire initial) pour les candidats qualifiés de niveau B de la CNP.

Programme des candidats des provinces

- Accepte les immigrants désignés par les provinces et les territoires (PT) en fonction des besoins régionaux – notamment ceux des employeurs – et de leur capacité à réussir leur établissement économique au Canada.
 - Tous les PT, à l'exception du Québec et du Nunavut, ont conclu des ententes avec le gouvernement fédéral.
 - Dans le budget de 2012, le gouvernement s'est engagé à collaborer avec les PT afin d'améliorer le Programme en ciblant les immigrants économiques pouvant répondre rapidement aux besoins du marché du travail régional.
 - Voie importante vers la résidence permanente : en 2012, 54 % des candidats des provinces étaient des TET; la proportion était de 95 % en Colombie-Britannique et de 75 % en Alberta.





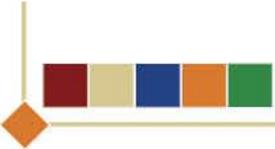
Amélioration de la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger (RQPE)

- **Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger**
 - Engagement pris par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour surmonter les obstacles à la RQPE.
 - Pour l'instant, 14 professions sont ciblées dans le Cadre.
 - Les organismes de réglementation et les intervenants respectent les engagements en matière de service pour l'ensemble des 14 professions ciblées.
 - Cela signifie que les travailleurs formés à l'étranger sont informés dans un délai d'un an si leurs qualifications sont comparables aux normes canadiennes existantes.

- **Services de préparation offerts avant l'arrivée**
 - CIC finance trois types de services d'établissement offerts avant l'arrivée : le Projet d'intégration et d'engagement actifs, le Programme canadien d'intégration des immigrants et le programme d'Orientation canadienne à l'étranger.
 - Ils fournissent aux immigrants économiques et aux réfugiés des renseignements sur le marché du travail et l'établissement, de même que des séances d'orientation/information sur la RQPE.
 - CIC élabore actuellement une stratégie en vue d'élargir sa portée à un plus grand nombre d'immigrants économiques et de réfugiés par l'intermédiaire de ressources en ligne et de services en personne.
 - En 2012-2013, CIC a offert des services avant l'arrivée à 7 % d'immigrants économiques et 47 % de personnes vulnérables.

- **Orientations futures**
 - Dans le discours du Trône de 2013, le gouvernement a répété que la RQPE constitue une priorité.
 - Le prochain groupe de professions ciblées, vraisemblablement les métiers spécialisés, qui seront ajoutées au Cadre pancanadien sera annoncé au cours des prochains mois.





Déclaration d'intérêt (DI) : la clé de la modernisation des programmes

- Indiquée comme une priorité dans le Plan d'action économique et le discours du Trône de 2013, la DI représente un nouveau moyen de gérer les demandes d'immigration :
 - Implique la création d'un bassin d'immigrants éventuels, soit des travailleurs qualifiés intéressés à venir au Canada à titre de résidents permanents.
- L'objectif consiste à créer un système plus efficace et plus souple répondant aux besoins économiques du Canada et permettant aux immigrants qualifiés d'obtenir de meilleurs résultats.
- La date prévue de lancement du système est le 1^{er} janvier 2015.
 - La DI deviendra une étape obligatoire préalable à la présentation d'une demande dans le cadre de plusieurs programmes existants de CIC, vraisemblablement le PTQF, la CEC et la CTMSF.
 - On envisage également la possibilité de permettre aux employeurs et aux PT de l'utiliser; cette question fait actuellement l'objet de consultations.



Les deux étapes du processus de DI

Invitation à présenter une demande

1. Déclaration d'intérêt

Les candidats remplissent un formulaire de DI en ligne – Les renseignements fournis portent, par exemple, sur :

- l'emploi et l'expérience de travail;
- les compétences linguistiques ayant fait l'objet d'une évaluation et les diplômes d'études;
- la (les) destination(s) souhaitée(s);
- l'offre d'emploi (le cas échéant).

Si les renseignements fournis par les candidats satisfont aux critères d'admissibilité, ils sont consignés dans le bassin de DI et notés.

Les candidats peuvent être examinés/sélectionnés par CIC, des employeurs, des provinces et des territoires.

Selon les critères, les candidats peuvent être sélectionnés à partir du bassin et invités à présenter une demande de visa de résident permanent (RP).

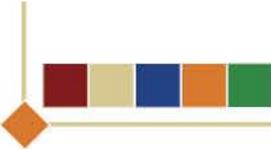
2. Demande de résidence permanente

Après avoir reçu une invitation à présenter une demande, le candidat du bassin de DI présente une demande de visa de RP, accompagnée de documents à l'appui.

La demande de visa du candidat et ses documents sont évalués en fonction des exigences de la LIPR.

Si la demande est approuvée, un visa est délivré au demandeur.

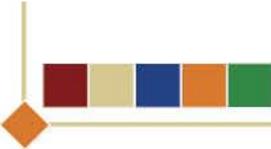




Sélection hybride

- Depuis l'entrée en vigueur de la LIPR en 2002, les programmes d'immigration économique permanente de CIC ont été axés sur la sélection de travailleurs migrants possédant un niveau élevé de capital humain.
 - Les recherches menées révèlent que cette approche entraîne une plus grande résilience et de meilleurs résultats, au départ et au fil du temps.
- Des lacunes subsistent toutefois
 - Bien qu'ils obtiennent de meilleurs résultats que les cohortes antérieures, bon nombre d'immigrants prennent plusieurs années à obtenir les mêmes résultats que les personnes nées au Canada (et plusieurs n'y parviennent jamais).
 - Ceux qui possèdent un niveau de capital humain élevé et une offre d'emploi réussissent mieux. Les données de CIC indiquent que les immigrants qui viennent au Canada en ayant un emploi réservé obtiennent de bien meilleurs résultats que ceux qui n'en ont pas.
- La sélection des immigrants en fonction de la profession, par le biais d'instructions ministérielles, a permis de combiner les critères relatifs à la profession et ceux liés au capital humain.
- L'adaptabilité du système de gestion des demandes fondé sur la DI permettra à CIC de mieux répondre aux besoins professionnels et en capital humain.





Où cela nous mène : un système d'immigration souple

- Passage de la réception passive de demandes au recrutement, à l'évaluation et à la sélection de façon active d'immigrants qualifiés.
 - Élimine l'obligation de traiter toutes les demandes reçues de candidats intéressés : le Canada pourra sélectionner ceux possédant les compétences, l'expérience et les études répondant le mieux aux besoins économiques, lesquels ne sont pas nécessairement les premiers à présenter une demande.
- Empêche l'accumulation d'arriérés : en jumelant le nombre de demandes reçues avec la capacité de traitement et les cibles des niveaux.
- Offre plus de choix, de souplesse et de précision lors de la sélection d'immigrants qualifiés : rôle accru de l'employeur dans la sélection, possibilité d'améliorer les résultats, meilleure réponse aux besoins du marché du travail.
- À long terme, amélioration des résultats, car l'immigration répond mieux aux besoins du marché du travail.





Questions clés pour considération stratégique

■ Répercussions d'un nouveau système de gestion des demandes

- Actuellement, CIC s'engage à admettre un certain nombre d'immigrants chaque année.
- Le système de DI répondra aux besoins du marché du travail. Notre approche relative à la planification des niveaux d'immigration devra-t-elle être plus souple?

■ Établissement d'un équilibre entre les objectifs sociaux et économiques

- Juste répartition des immigrants entre les catégories de l'immigration économique, du regroupement familial et des considérations d'ordre humanitaire.
- Établir un équilibre entre les besoins du marché du travail liés aux travailleurs peu qualifiés et hautement qualifiés, et entre l'immigration temporaire et l'immigration permanente.

■ Nouveaux partenaires et nouveaux rôles

- Les employeurs jouent-ils un rôle accru dans l'établissement/intégration?
- Répercussions sur l'élargissement et la viabilité des Partenariats locaux en matière d'immigration (PLI) – comment peut-on utiliser les PLI à meilleur escient?

■ Reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger

- Comment le processus de reconnaissance des qualifications professionnelles fonctionnera-t-il avec la DI pour veiller à ce que les nouveaux arrivants puissent commencer à travailler immédiatement?
- Que peuvent faire les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, de même que les organismes de réglementation et professionnels, pour réduire encore davantage le chevauchement et le manque d'efficacité dans le processus de reconnaissance des qualifications professionnelles?

■ Modernisation du système

- Nouvelles technologies ou nouveaux outils pour gérer l'immigration dans un monde axé sur le numérique.





Questions

Sandra Harder

Directrice générale
Politique stratégique et planification,
Citoyenneté et Immigration Canada

